

# Ecole d'Ingénieur du Cnam – EiCnam

Institut d'Ingénieur des Techniques du Bâtiment et des Travaux Publics  
de Champagne-Ardenne – IIT BTP

PHOTO

## DEMANDE D'INSCRIPTION EN 1<sup>ère</sup> ANNEE

DOSSIER A RETOURNER IMPERATIVEMENT AVANT LE **VENDREDI 19 MARS 2010**

EiCnam – IIT BTP  
Cnam Champagne-Ardenne  
Moulin de la Housse – rue des Crayères - BP 1034  
51687 REIMS Cedex 2

### Candidat(e)

Nom : .....  
Prénom : .....  
Date de naissance : .....  
Lieu de naissance : ..... Département : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....  
Téléphone : ...../...../...../...../...../ Mail : .....

### Cursus suivi

Année	Etablissement fréquenté	Classe suivie	Spécialité
2009/2010			
2008/2009			
2007/2008			
2006/2007			

# Ecole d'Ingénieur du Cnam – EiCnam

Institut d'Ingénieur des Techniques du Bâtiment et des Travaux Publics  
de Champagne-Ardenne – IIT BTP

## ANNEXE I : CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

### TITRES EXIGES

#### Admission en 1<sup>ère</sup> année

Bacheliers S - éventuellement STI.

#### Admission en 3<sup>e</sup> année

Titulaires d'un DUT, d'un BTS, d'une Certification Professionnelle niveau III Technicien supérieur des STI spécialité GEME parcours Bâtiment (anciennement DPCT Cnam du secteur Bâtiment et Travaux Publics) ou de tout autre diplôme équivalent.

Etre âgé de moins de 26 ans.

Cette formation est également accessible à tout demandeur d'emploi quel que soit son âge à condition de satisfaire aux tests d'entrée.

### PROCEDURE DE RECRUTEMENT

**1) Inscription sur le site : [www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr)** en suivant les consignes données par votre lycée. C'est obligatoire, même pour les candidats déjà titulaires du baccalauréat postulant à l'admission en 1<sup>ère</sup> année. Attention, cette inscription par internet ne remplace pas le dossier papier, elle est une aide à l'orientation des candidats, elle permet à chacun de suivre en temps réel, entre février et juin, l'évolution de ses demandes. Il est donc important que chacun suive les consignes et respecte les dates imposées par la procédure.

Les élèves titulaires d'un bac+2, postulant directement en 3<sup>ème</sup> année ne sont pas concernés par cette procédure.

#### **2) Demande de dossier de candidature format papier**

En parallèle, à partir de janvier, vous envoyez une simple lettre demandant un dossier d'inscription à l'IIT BTP, (Cnam Champagne-Ardenne, secrétariat IIT BTP, moulin de la housse, BP 1034, 51687 Reims Cedex 2) en précisant l'année d'admission, première ou troisième année. N'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées pour l'envoi de ce dossier. Il est également téléchargeable sur le site [www.cnam-champagne-ardenne.fr](http://www.cnam-champagne-ardenne.fr).

### 3) Constitution et envoi du dossier de candidature

Ce dossier est constitué de :

- la demande d'inscription en 1<sup>ère</sup> ou 3<sup>ème</sup> année rappelant vos coordonnées et votre cursus scolaire sur les quatre dernières années, n'oubliez pas de coller une photo d'identité
- l'appréciation sur l'année d'obtention du DUT ou du BTS pour l'admission en 3<sup>ème</sup> année, complétée par vos enseignants et votre chef d'établissement
- d'une lettre de motivation justifiant votre projet de devenir ingénieur dans le secteur du BTP
- d'une photocopie de vos bulletins scolaires de première et de terminale, ainsi que ceux de vos années post-bac pour les candidats déjà titulaires du baccalauréat
- du relevé des notes des épreuves anticipées du bac en première pour les élèves de terminale ou du relevé des notes du baccalauréat pour les autres candidats
- de l'engagement de l'entreprise, uniquement pour les candidats postulant en 3<sup>ème</sup> année. Cette pièce du dossier n'est pas obligatoire pour démarrer la procédure de sélection, mais elle le deviendra pour l'inscription définitive
- 6 timbres autocollants (tarif normal en vigueur)

**Ce dossier doit nous parvenir avant le vendredi 19 mars 2010.** Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

### 4) Première étude du dossier

Un jury examine votre dossier de candidature et sélectionne entre 80 et 90 candidats autorisés à poursuivre l'admission. Vous serez informés par courrier de cette décision et invités à la journée d'entretien. Les postulants à l'entrée en 1<sup>ère</sup> année pourront aussi suivre ces informations sur le site postbac.

### 5) Entretien et tests écrits

Le mercredi 5 mai 2010, vous serez invités à donner le meilleur de vous-même à travers 3h de tests écrits et 20mn d'entretien avec un enseignant et un professionnel du BTP.

Les épreuves de tests comportent 1h de mathématiques, 1h de physique sur le programme de terminale S (hors spécialité), 30mn d'expression et 30mn d'anglais pour l'entrée en 1<sup>ère</sup> année.

La physique est remplacée par la résistance des matériaux et le programme par celui du DUT Génie Civil pour l'admission en 3<sup>ème</sup> année.

L'entretien vous permettra d'exposer vos motivations. Vous aurez 5 à 7mn pour vous présenter, puis au cours d'une discussion d'environ 15mn, le jury évaluera votre aptitude à l'apprentissage des connaissances et votre capacité à exercer des fonctions d'ingénieur.

Les tests 2009 sont disponibles sur le site [www.cnam-champagne-ardenne.fr](http://www.cnam-champagne-ardenne.fr).

### 6) Classement des candidats

La commission de filière, présidée par un professionnel du BTP classera ensuite les candidats par ordre de mérite en s'appuyant sur le dossier, les tests et l'entretien. Vous serez informés par courrier de cette décision. Les postulants à l'entrée en 1<sup>ère</sup> année devront aussi suivre ces informations sur le site postbac et répondre pour accepter ou refuser leur admission.

### 7) Inscription définitive

Si vous acceptez votre inscription, nous vous inviterons, avec vos parents s'ils le souhaitent, le jeudi 15 juillet 2009 à partir de 14h à une réunion d'information et une visite des locaux. Vous procéderez alors à votre inscription en présentant votre relevé des notes du baccalauréat pour l'admission en 1<sup>ère</sup> année ou l'attestation de réussite au DUT ou au BTS pour l'admission en 3<sup>ème</sup> année. Vous réglerez aussi les droits d'inscription pour l'année 2010/2011 (à titre indicatif, ils s'élevaient à 550€ en septembre 2009).

La rentrée est prévue le lundi 6 septembre 2010 pour les élèves de 1<sup>ère</sup> année et le lundi 13 septembre 2010 pour les élèves de 3<sup>ème</sup> année.